



CSI S'ENGAGE AUPRES DE CHAQUE CLIENT

- 1** Nous prenons en compte votre demande de prestation. En moins de 48 heures ouvrées l'interlocuteur souhaité vous recontacte.
- 2** Nous vous conseillons dans le choix de votre prestation de surveillance humaine. A votre demande nous élaborons ensemble le cahier des charges
- 3** Nous vous soumettons une offre commerciale écrite en adéquation avec vos besoins.
- 4** Lors d'une nécessité de sous-traitance, nous établissons un contrat et nous nous portons garant du respect de nos obligations légales et morales par notre sous-traitant.
- 5** Nous vous affectons l'interlocuteur qui mettra en œuvre la prestation, notamment lors de la visite de site
- 6** Nous mettons en œuvre tous les moyens et compétences nécessaires à la réalisation de la prestation.
De plus, chaque agent a connaissance et signe les consignes spécifiques à votre chantier.
- 7** Nous vous garantissons un suivi de la prestation sur votre site.
- 8** Nous réalisons des contrôles de nos prestations afin de garantir le respect de votre contrat et la qualité de nos prestations
- 9** Nous assurons un suivi de votre satisfaction ainsi que celle des agents qui vous ont été mis à disposition